



*PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 AVRIL 2015*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 19

Date de la convocation : 2 avril 2015

Présents : Cécile BONI - Marie CASAMATTA - Jessica CHASTAGNIER - Jacques CHUVIN - Chantal COORNAERT - Jean-Louis DORTHE - Vincent DUMATRAS - Stéphanie ELDIN - Monique GARIN - Lara GLEIZES - Simone HEBRARD - Christophe MATHON - Viviane PEYRARD - Alain RETY - Roland RIEU - Vincent SIMON - Annabelle TEXIER-DUBOIS

Présent(s) avec droit de vote : Jacques CHUVIN (procuration de Jean-Pierre FUSTINONI)
Vincent SIMON (procuration de Sébastien POUCHAIN)

Excusé(s) : -

Madame Stéphanie ELDIN est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL (Rapporteurs : Roland RIEU)

Le Maire présente le tableau du nouveau Conseil Municipal suite aux démissions (ci-joint en annexe).

1. Élection du nouvel Adjoint suite à une démission

Vu la démission en date du 2 février 2015 de Monsieur Paul REYNARD de ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Ardèche acceptant la démission de Monsieur Paul REYNARD au 2 février 2015,

Vu la délibération n° 2014_03_012D du 28 mars 2014 décidant la création de cinq postes d'adjoints,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5 à L.2122-6, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 à L.2122-12 et L.2511-1,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 3 contre (Jean-Louis Dorthe, Christophe Mathon et Viviane Peyrard) et 1 abstention (Marie Casamatta),

Approuve le maintien à 5 du nombre des adjoints au Maire de Saint-Montan,

Approuve la désignation d'un nouvel adjoint au 5^{ème} rang du tableau,

Est élu 5^{ème} adjoint au Maire de Saint-Montan et est immédiatement installé dans ses fonctions : Vincent DUMATRAS.

2. Mise en place des commissions

Monsieur Roland RIEU, Maire, est président de l'ensemble des commissions.

1. Social, communication, patrimoine, culture, relation EPCI, jumelage, CCAS, Tourisme

Vice-président : Monique GARIN

Membres : Simone HEBRARD
Chantal COORNAERT
Jessica CHASTAGNIER
Annabelle TEXIER-DUBOIS
Sébastien POUCHAIN
Cécile BONI
Alain RETY
Christophe MATHON
Viviane PEYRARD
Jean-Louis DORTHE

2. Voirie, agriculture, personnel technique, sport, festivités

Vice-président : Jacques CHUVIN

Membres : Jean-Pierre FUSTINONI

Simone HEBRARD

Lara GLEIZES

Vincent SIMON

Jean-Louis DORTHE

(Monsieur Christophe MATHON informe le conseil qu'il ne souhaite plus être membre de cette commission)

3. Affaires scolaires, crèche, enfance jeunesse

Vice-président : Stéphanie ELDIN

Membres : Monique GARIN

Jessica CHASTAGNIER

Lara GLEIZES

Sébastien POUCHAIN

Cécile BONI

Christophe MATHON

Marie CASAMATTA

4. Travaux, bâtiments, salles communales, assainissement, eau

Vice-président : Jean-Pierre FUSTINONI

Membres : Jacques CHUVIN

Vincent DUMATRAS

Vincent SIMON

(Monsieur MATHON informe le conseil qu'il ne souhaite plus être membre de cette commission)

5. Urbanisme, Grands projets, Développement durable, environnement

Vice-président : Vincent DUMATRAS

Membres : Monique GARIN

Chantal COORNAERT

Lara GLEIZES

Vincent SIMON

Annabelle TEXIER DUBOIS

Alain RETY

Christophe MATHON

Viviane PEYRARD

Jean-Louis DORTHE

Marie CASAMATTA

6. Finances

L'ensemble du Conseil Municipal (19 membres)

3. Commission d'Appel d'Offres

Vu la délibération n° 2014_04_015D du 23 avril 2014 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Vu la démission en date du 2 février 2015 de Monsieur Paul REYNARD de ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Ardèche acceptant la démission de Monsieur Paul REYNARD au 2 février 2015,

Considérant que l'adjoint démissionnaire doit être remplacé,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de remplacer Monsieur Paul REYNARD, membre suppléant de la CAO, par Monsieur Vincent SIMON,

Proclame élus les membres titulaires suivants :

A : Jacques CHUVIN ;

B : Jean-Pierre FUSTINONI ;

C : Christophe MATHON ;

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A : Chantal COORNAERT ;

B : Vincent SIMON ;

C : Marie CASAMATTA ;

4. *Désignation du suppléant au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche*

Vu la délibération n° 2014_04_018D du 23 avril 2014 désignant les délégués au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA),

Vu la démission en date du 2 février 2015 de Monsieur Paul REYNARD de ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Ardèche acceptant la démission de Monsieur Paul REYNARD au 2 février 2015,

Considérant que l'adjoint démissionnaire doit être remplacé,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de remplacer Monsieur Paul REYNARD, délégué suppléant de la Commune auprès du Syndicat Départemental de l'Ardèche, par Monsieur Vincent DUMATRAS :

Délégué	Suppléant
Roland RIEU	Vincent DUMATRAS

5. *Indemnités du Maire et des Adjointes*

Vu la délibération n° 2014_04_027D du 23 avril 2014 décidant de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes,

Vu la démission en date du 2 février 2015 de Monsieur Paul REYNARD de ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Ardèche acceptant la démission de Monsieur Paul REYNARD au 2 février 2015,

Vu la délibération n° 2015_04_010D en date du 8 avril 2015 élisant Monsieur Vincent DUMATRAS 5^{ème} Adjoint au Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 3 abstentions (Jean-Louis Dorthe, Christophe Mathon et Viviane Peyrard),

Approuve le maintien des taux à 43% de l'indice 1015 pour le Maire et 16,5% de l'indice 1015 pour les Adjointes.

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Majoration éventuelle	Total en %	Indemnité brute mensuelle
Roland RIEU	43%		43%	1 634,63 €
1 ^{er} Adjoint : Monique GARIN	16,5%		16,5%	627,24 €
2 ^{ème} Adjoint : Jacques CHUVIN	16,5%		16,5%	627,24 €
3 ^{ème} Adjoint : Stéphanie ELDIN	16,5%		16,5%	627,24 €
4 ^{ème} Adjoint : Jean-Pierre FUSTINONI	16,5%		16,5%	627,24 €
5 ^{ème} Adjoint : Vincent DUMATRAS	16,5%		16,5%	627,24 €

Enveloppe globale : $1\ 634,63 + (5 \times 627,24) = 4\ 770,83$ €

2 - **BUDGET COMMUNAL (Rapporteurs : Roland RIEU)**

1. *Approbation du Compte Administratif 2014*

Madame la Trésorière de Bourg-Saint-Andéol a transmis à la Commune son compte de gestion 2014 du Budget Communal, les écritures font ressortir les masses suivantes.

Sous la présidence de Madame Monique GARIN, 1^{ère} adjoint.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 179 074,83	G	1 146 995,65
	Section d'investissement	B	344 164,13	H	285 165,31
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	138 485,60
	Report en section d'investissement (001)	D		J	65 186,42
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 523 238,96	= G+H+I+J	1 635 832,98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K
	Section d'investissement	F	65 877,62	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	65 877,62	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 179 074,83	= G+I+K	1 285 481,25
	Section d'investissement	= B+D+F	410 041,75	= H+J+L	350 351,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 589 116,58	= G+H+I+J+K+L	1 635 832,98

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
20	Immobilisations incorporelles	5 436,00	
21	Immobilisations corporelles	60 441,62	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Communal (le Maire, Monsieur Roland RIEU, ne participe pas au vote) et de donner quitus au Maire pour l'exercice 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions (Marie Casamatta, Jean-Louis Dorthe, Christophe Mathon et Viviane Peyrard),

Approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Communal.

2. Approbation du Compte de Gestion 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission du Compte de Gestion Communal par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au Compte Administratif Communal 2014. Aussi propose-t-il d'approuver ledit Compte de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions (Marie Casamatta, Jean-Louis Dorthe, Christophe Mathon et Viviane Peyrard),

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **Déclare** que le Compte de Gestion Communal dressé pour l'exercice 2014 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Vu l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2014,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
 Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	32 079,18 €
Un excédent reporté de :	<u>138 485,60 €</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	106 406,42 €

Un excédent d'investissement de :	6 187,60 €
Un déficit des restes à réaliser de :	<u>65 877,62 €</u>
Soit un besoin de financement de :	59 690,02 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions (Marie Casamatta, Jean-Louis Dorthe, Christophe Mathon et Viviane Peyrard).

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	106 406,42 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	59 690,02 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	46 716,40 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	6 187,60 €
---	-------------------

4. Vote du Budget Primitif 2015

Vu l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
 Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 1^{er} avril 2014,
 Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 3 abstentions (Chantal Coornaert, Jean-Louis Dorthe et Christophe Mathon).

Approuve le Budget Primitif 2015 suivant le détail ci-après.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	371 100,00		331 230,00		331 230,00
012	Charges de personnel et frais assimil	599 700,00		663 450,00		663 450,00
014	Atténuations de produits	300,00		150,00		150,00
65	Autres charges de gestion courante	173 480,00		190 850,00		190 850,00
Total des dépenses de gestion courante		1 144 580,00	0,00	1 185 680,00	0,00	1 185 680,00
66	Charges financières	28 500,00		28 500,00		28 500,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		4 000,00		4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		1 183 080,00	0,00	1 218 180,00	0,00	1 218 180,00
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00		21 000,00		21 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sectio	42 100,00		41 960,00		41 960,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fo					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		82 100,00	0,00	62 960,00	0,00	62 960,00
TOTAL		1 265 180,00	0,00	1 281 140,00	0,00	1 281 140,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 281 140,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	54 000,00		81 000,00		81 000,00
70	Produits des services, domaine et ven	71 400,00		70 970,00		70 970,00
73	Impôts et taxes	601 000,00		672 473,00		672 473,00
74	Dotations, subventions et participatio	375 958,40		377 997,00		377 997,00
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00		30 000,00		30 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 123 358,40	0,00	1 232 440,00	0,00	1 232 440,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	3 336,00		2 000,00		2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		1 126 694,40	0,00	1 234 440,00	0,00	1 234 440,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sectio</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fo</i>					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 126 694,40	0,00	1 234 440,00	0,00	1 234 440,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	46 700,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 281 140,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	21 900,00	5 436,00	30 340,00		35 776,00
204	Subventions d'équipement versées	61 994,00				
21	Immobilisations corporelles	315 156,42	60 441,62	289 600,38		350 042,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	69 436,00		13 000,00		13 000,00
Total des dépenses d'équipement		468 486,42	65 877,62	332 940,38	0,00	398 818,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues	21 800,00				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	80 000,00		86 000,00		86 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00		1 000,00		1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		102 800,00	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		571 286,42	65 877,62	419 940,38	0,00	485 818,00
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
041	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		571 286,42	65 877,62	419 940,38	0,00	485 818,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=	485 818,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	39 000,00		83 180,00		83 180,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	120 000,00		250 000,00		250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		159 000,00	0,00	333 180,00	0,00	333 180,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	45 000,00		23 800,00		23 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			59 690,00		59 690,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00				
Total des recettes financières		265 000,00	0,00	83 490,00	0,00	83 490,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		424 000,00	0,00	416 670,00	0,00	416 670,00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00		21 000,00		21 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	42 100,00		41 960,00		41 960,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		82 100,00	0,00	62 960,00	0,00	62 960,00
TOTAL		506 100,00	0,00	479 630,00	0,00	479 630,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					+	6 188,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	485 818,00

3 - BUDGET ASSAINISSEMENT (Rapporteurs : Roland RIEU)

1. Approbation du Compte Administratif 2014

Madame la Trésorière de Bourg-Saint-Andéol a transmis à la Commune son compte de gestion 2014 du Budget Assainissement, les écritures font ressortir les masses suivantes.

Sous la présidence de Madame Monique GARIN, 1^{ère} adjoint.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 15 992,32	G 65 429,50	G-A +49 437,18
	Section d'investissement	B 46 812,01	H 28 170,02	H-B -18 641,99

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 4 837,28	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 62 804,33	Q= G+H+I+J 98 436,80	= Q-P +35 632,47

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 474 000,00	L 299 640,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 474 000,00	= K+L 299 640,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	15 992,32 = A+C+E	65 429,50 = G+I+K	+49 437,18
	Section d'investissement	520 812,01 = B+D+F	332 647,30 = H+J+L	-188 164,71
	TOTAL CUMULE	536 804,33 = A+B+C+D+E+F	398 076,80 = G+H+I+J+K+L	-138 727,53

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
13	Subventions d'investissement reçues		299 640,00
23	Immobilisations en cours	474 000,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement (le Maire, Monsieur Roland RIEU, ne participe pas au vote) et de donner quitus au Maire pour l'exercice 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions (Marie Casamatta, Jean-Louis Dorthe, Christophe Mathon et Viviane Peyrard),

Approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement.

2. Approbation du Compte de Gestion 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission du Compte de Gestion Assainissement par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au Compte Administratif d'Assainissement 2014. Aussi propose-t-il d'approuver ledit Compte de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions (Marie Casamatta, Jean-Louis Dorthe, Christophe Mathon et Viviane Peyrard),

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion Assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Vu l'approbation du Compte Administratif Assainissement de l'exercice 2014,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	49 437,18 €
Un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	49 437,18 €

Un déficit d'investissement de :	13 804,71 €
Un déficit des restes à réaliser de :	174 360,00 €
Soit un besoin de financement de :	188 164,71 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 2 abstentions (Jean-Louis Dorthe et Christophe Mathon).

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT 49 437,18 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 49 437,18 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 13 804,71 €

4. Vote du Budget Primitif 2015

Vu l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
 Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 1^{er} avril 2014,
 Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 abstention (Christophe Mathon).

Approuve le Budget Primitif 2015 suivant le détail ci-après.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 000,00		10 900,00		10 900,00
012	Charges de personnel et frais assimil					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion des services		4 000,00	0,00	10 900,00	0,00	10 900,00
66	Charges financières			3 300,00		3 300,00
67	Charges exceptionnelles			1 000,00		1 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 000,00	0,00	15 200,00	0,00	15 200,00
023	Virement à la section d'investissement	8 200,00		1 000,00		1 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sectio	12 100,00		12 100,00		12 100,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		20 300,00	0,00	13 100,00	0,00	13 100,00
TOTAL		24 300,00	0,00	28 300,00	0,00	28 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 300,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	10 000,00		15 000,00		15 000,00
74	Subventions d'exploitation	3 000,00		2 000,00		2 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		13 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements, dépréc. .					
Total des recettes réelles d'exploitation		13 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sectio	11 300,00		11 300,00		11 300,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 300,00	0,00	11 300,00	0,00	11 300,00
TOTAL		24 300,00	0,00	28 300,00	0,00	28 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 300,00
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	10 000,00				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	500 634,09	474 000,00	39 040,00		513 040,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	510 634,09	474 000,00	39 040,00	0,00	513 040,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)			4 000,00		4 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'invest.	510 634,09	474 000,00	43 040,00	0,00	517 040,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	11 300,00		11 300,00		11 300,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	11 300,00	0,00	11 300,00	0,00	11 300,00
	TOTAL	521 934,09	474 000,00	54 340,00	0,00	528 340,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					+	13 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	542 140,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement reçues	340 693,69	299 640,00			299 640,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	140 000,00		180 000,00		180 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	480 693,69	299 640,00	180 000,00	0,00	479 640,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)					
106	Réserves	16 103,12		49 400,00		49 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières	16 103,12	0,00	49 400,00	0,00	49 400,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'invest.	496 796,81	299 640,00	229 400,00	0,00	529 040,00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 200,00		1 000,00		1 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	12 100,00		12 100,00		12 100,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'invest.	20 300,00	0,00	13 100,00	0,00	13 100,00
	TOTAL	517 096,81	299 640,00	242 500,00	0,00	542 140,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	542 140,00

4 - TAUX DES TROIS TAXES LOCALES (Rapporteur : Roland RIEU)

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant l'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale pour 2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition présentés ci-dessous :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	13,00%	251 680 €
Taxe foncière (bâti)	19,00%	259 160 €
Taxe foncière (non bâti)	54,68%	31 933 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les taux d'imposition suivants pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 13,00%
- Taxe foncière (bâti) : 19,00%
- Taxe foncière (non bâti) : 54,68%

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

5 - SERVICE PÉRISCOLAIRE (Rapporteur : Roland RIEU)

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 accordant la liberté de fixation des tarifs de cantine aux collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2009_11_031D du 2 novembre 2009 approuvant l'augmentation du tarif du repas de cantine scolaire,

Considérant l'évolution des prix des produits alimentaires et des frais de gestion.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter, à compter du 11 avril 2015, le tarif du repas de la cantine scolaire comme suit :

- Repas enfant : 2,90 €
- Repas adulte : 3,10 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 1 contre (Christophe Mathon) et 3 abstentions (Marie Casamatta, Jean-Louis Dorthet et Viviane Peyrard),

Accepte la nouvelle tarification des repas de cantine mentionnée ci-dessus.

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

6 - DIVERS (Rapporteur : Roland RIEU)

1. Régie « animation culturelle »

➤ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour les visites comme suit :

	Adulte	Enfant	Enfant de moins de 12 ans
Individuel	6 €	4 €	Gratuit
Groupe	5 €	3 €	Gratuit

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer à compter du 1^{er} mai 2015 les tarifs suivants :

	Adulte	Enfant	Enfant de moins de 12 ans
Individuel	6 €	4 €	Gratuit
Groupe	5 €	3 €	Gratuit

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

➤ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour les spectacles musicaux comme suit :

- Tarif unique à 10€
- Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer à compter du 1^{er} mai 2015 les tarifs suivants :

- Tarif unique à 10€
- Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

2. Expropriation Garigas

Monsieur le Maire fait état des difficultés d'accès aux propriétés publiques rencontrées Quartier Garigas, du fait d'un différend sur la propriété du sol de ce qui figure au cadastre comme « chemin communal », étant rappelé que le cadastre constitue un document de nature simplement fiscale, et ne confère aucun droit de propriété.

Il résulte des titres de propriétés que le chemin communal litigieux serait en réalité assis et donc inclus sur la parcelle AL541, appartenant aux consorts HOFINGER.

De ce fait, la propriété communale cadastrée AL1022 et AL1023, en nature de place publique et de voirie publique desservant un lotissement communal aujourd'hui cédé à des particuliers (3 lots), relevant donc du domaine public communal, se trouve enclavée, sans accès automobile ou même piétonnier autorisé à partir de la voirie publique régulière, raccordée sur la RD262 et desservant l'ensemble du quartier (domaine public communal et parcelle AL542, propriété du Département de l'Ardèche).

Monsieur le Maire expose que, notwithstanding les litiges d'ordre privé qu'il appartient aux riverains de régler entre eux, il incombe à la Commune, dans le cadre de sa mission d'intérêt général en matière de voirie publique et de circulation routière, de régulariser cette situation.

Il précise qu'une telle régularisation, si elle ne peut intervenir à l'amiable (en rappelant qu'il s'agit de la solution qui sera toujours privilégiée par la Commune), ne pourra se faire que par expropriation pour cause d'utilité publique, et qu'il s'agira de constituer les dossiers d'enquête publique et parcellaire pour obtenir de Monsieur le Préfet de l'Ardèche un arrêté déclaratif d'utilité publique et de cessibilité.

Il souligne également que cette régularisation, à l'amiable ou par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ne concernera que l'assiette de la voie de desserte de la parcelle communale AL1022 (la parcelle AL1023 étant contiguë à la première et accessible par celle-ci), à savoir une emprise partielle et finalement très limitée, n'amputant la parcelle que d'une contenance infime, n'amoindrissant en rien son agrément ou son usage potentiel :

- Une bande de terrain en bordure de la parcelle départementale AL542, déjà affectée à de la voirie et à la circulation automobile pour la desserte du quartier et des habitations qui y sont édifiées,
- Une bande de terrain à prendre sur la parcelle AL541 (consorts HOFINGER), en limite EST de cette dernière, sur l'assiette du chemin actuellement édifié, avec le cas échéant une mise au gabarit suivant les règles du Code de la Voirie Routière.

À cette fin, un géomètre-expert devra être désigné pour déterminer précisément l'emprise et préparer le plan d'arpentage nécessaire à la constitution du dossier parcellaire.

Sur cette base il conviendra ensuite de saisir France Domaine pour faire estimer le montant des indemnités d'expropriations revenant aux propriétaires expropriés, sauf accord amiable.

Il est aussi nécessaire de constituer le dossier d'enquête publique et au premier chef la notice explicative, mission qu'il propose de confier au Cabinet d'Avocats CHAMPAUZAC à Montélimar (Avocats au Barreau de Valence), spécialisé en cette matière. Il propose de confier également à ce cabinet la rédaction de tous actes de nature à constater un accord amiable (Promesse unilatérale de vente / Acte de vente en la forme administrative / traité d'adhésion etc. / délibérations...).

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal, faute d'accord amiable, de se prononcer sur le principe de l'acquisition par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique des emprises foncières nécessaires à la régularisation de l'assiette de la voie publique communale :

Parcelle AL542

- Emprise : partielle suivant document d'arpentage à établir
- Propriétaire : Département de l'Ardèche

Parcelle AL541

- Emprise : partielle suivant document d'arpentage à établir
- Propriétaire : consorts HOFINGER

Il demande au Conseil Municipal de **l'autoriser** :

A mandater le géomètre-expert de son choix pour faire établir le document d'arpentage.

A saisir France Domaine pour faire établir les Avis réglementaires évaluant les indemnités sur la base des emprises déterminées par le document d'arpentage

A mandater le Cabinet d'Avocats Champauzac à Montélimar (Avocats au Barreau de Valence) pour établir :

- Le dossier d'enquête publique,
- Les offres de l'expropriant, sur la base de l'avis de France Domaine, puis les notifier,
- Le mémoire de l'expropriant et la saisine de la juridiction du Département de l'Ardèche, sur la même base.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que la continuité de la circulation publique du Quartier Garigas, et la maîtrise foncière de diverses petites emprises déjà aménagées en nature de voie publique justifiant une régularisation de la maîtrise foncière, caractérisant un besoin d'intérêt général et ainsi une cause d'utilité publique

Considérant qu'il convient de privilégier les issues amiables, mais qu'à défaut, la Commune doit lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

Décide

D'approuver sans réserve l'exposé du Maire

D'approuver le principe du lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique des emprises nécessaires sur les parcelles AL542 et AL541 faute d'accord amiable

De Mandater Monsieur le Maire aux fins de :

- Mandater un géomètre-expert de son choix pour faire établir le document d'arpentage
- Saisir France Domaine pour faire établir les Avis réglementaires évaluant les indemnités sur la base des emprises déterminées par le document d'arpentage
- Saisir le Cabinet d'Avocats Champauzac à Montélimar (Avocats au Barreau de Valence) pour établir :
 - Le dossier d'enquête publique,
 - Les offres de l'expropriant, sur la base de l'avis de France Domaine, les notifier,
 - Le mémoire de l'expropriant et la saisine de la juridiction du Département de l'Ardèche, sur la même base.
 - Tous actes de nature à constater un accord amiable (Promesse unilatérale de vente / Acte de vente en la forme administrative / traité d'adhésion etc. / délibérations...).

De désigner la SELARL CABINET CHAMPAUZAC pour conduire et mener à son terme les phases administrative et judiciaire de cette procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et de fixation des indemnités devant le Juge de l'expropriation.

De délibérer à nouveau pour approuver les dossiers d'enquête publique et solliciter l'ouverture des enquêtes conjointes.

D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches, et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

3. Foyer, logements séniors : exonération de la Taxe d'Aménagement

Vu le projet de logements locatifs en collaboration avec ARDÈCHE HABITAT « Foyer, Logements séniors ».
Vu la délibération n°2011_10_046D en date du 24 novembre 2011 instaurant la Taxe d'Aménagement et fixant son taux.

Considérant que les logements financés en PLAI sont exonérés de plein droit (2° de l'article L.331-7) de la Taxe d'Aménagement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI-Prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit).

4. Subvention exceptionnelle

Le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention de l'Association « Projet Etudiants Pour la Solidarité » (PEPS) et de leur projet de prévention du paludisme dans le village de Badja (Togo).

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle, pour l'année 2015, de 300 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Association « Projet Etudiants Pour la Solidarité ».

Travaux : Monsieur Jacques CHUVIN informe que les travaux des arrêts de bus de Combette et la Conche débiteront le 13 avril, ainsi que ceux devant l'école de la Plaine du Cours.
Les travaux de la station d'épuration devraient se terminer fin mai.

Agenda culturel de mai à septembre :

MAI

- 3 Vide-grenier organisé par l'OGEC
- 9 Concert de Jacques LADYSON organisé par la Municipalité
Un spectacle musical et dansant des années 70
Salle Associative de la Cité du Barrage - Entrée 10€ (Gratuit pour les - 16 ans)
- 24 Marché du Printemps organisé par l'association UNICREART
- 30 Fête de l'École Privée Sainte-Claire

JUIN

- 2 « **Les Zèles d'Obus** » Monocycle sur trampoline
École de Saint-Montan à 16h45 - Spectacle ouvert à tous
- 7 Montée Historique de la Sainte Baume (Auto-Moto)
Organisée par l'association le TEAM Saint-Montanais
- 12 Concert de Barbara DESCHAMPS - Chapelle Saint André De Mithroys
- 17 Ouverture du festival « Le mur fait son cinéma et le cinéma fait le mur »
Projection du film « Tom le Cancre » dans le village à 18h
- 20 Fête de la Musique : Scène ouverte suivi d'un Concert du groupe GUNSHOT
- 26 Fête de l'École Publique

JUILLET

- 3, 4 et 5 Fête Votive Cité du Barrage
- 9 Sortie Théâtre aux Fêtes Nocturnes de Grignan
« Quand le Diable s'en mêle » de Georges FEYDEAU
Inscription et règlement auprès du Secrétariat de Mairie avant le 10 juin 2015
La municipalité prend en charge le transport en bus.
- 13 Feu d'artifice et bal organisé par l'Olympique Saint-Montanais (OSM)
- 16 Ciné Plein Air à la Cité du Barrage
- 17 Ouverture du Festival de Larnas « Jazz Sur Un Plateau »
Ciné Concert à Saint-Montan à 20h - Création Musicale de Patrick CUISANCE
- 19 Marché de la Création organisé par l'association UNICREART
- 26 Balades Rando Mobyettes (cyclomoteurs Anciens) organisées par l'association Ardèche Owners Cyclomoteurs (AOC)

AOÛT

- 1^{er} et 2 Marché Africain organisé par l'association BURKIN'AMITIÉ
- 9 Marché de la Création organisé par l'association UNICREART

SEPTEMBRE

- 12 Course de Vélo « Contre La Montre de la Sainte Baume » organisée par l'association VCSM
- 19 et 20 Journées Européennes du Patrimoine
- 26 Concert VOCA-MUNDI à l'Église Sainte Marie-Madeleine

Prochain Conseil Municipal : *lundi 15 juin 2015 à 19h (sous réserve de confirmation)*
lundi 20 juillet 2015 à 19h (sous réserve de confirmation)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20h30.

Le Maire, Roland RIEU
Le 18 mai 2015

INFORMATIONS

Information :

L'ordre du jour et le procès-verbal seront affichés dans les panneaux municipaux de la Commune (Mairie, Cousignac, la Conche, Cité du Barrage) et seront disponibles en Mairie et dans les commerces. Ils seront également téléchargeables sur le site internet de la Commune et transmis par mail aux personnes préalablement inscrites auprès du secrétariat.

Remerciements :

Le Conseil Municipal tient à remercier les figurants, les habitants et les commerçants de Saint-Montan pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à l'équipe du tournage les *Euménides* de Fribourg.

Site Internet de la Mairie sera mis en ligne le 2 juin. Vous y trouverez ce PV ainsi que les invitations.

Fermeture de la Mairie : En raison de travaux de réfection, le secrétariat de Mairie sera fermé au public du Mercredi 20 mai (à 9h) au Lundi 1er juin inclus.

Seul l'accueil téléphonique sera assuré durant cette période aux heures et jours habituels d'ouverture.

Réouverture au public le Mardi 2 juin à 9h.

*DÉPARTEMENT

ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT

PRIVAS

Effectif légal du conseil municipal

19

COMMUNE :

SAINT-MONTAN

Communes de 1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	RIEU Roland	08/10/1954	28/03/2014	633
Premier adjoint	Mme	GARIN Monique	27/01/1959	28/03/2014	633
Deuxième adjoint	M.	CHUVIN Jacques	09/12/1950	28/03/2014	633
Troisième adjoint	Mme	ELDIN Stéphanie	23/01/1975	28/03/2014	633
Quatrième adjoint	M.	FUSTINONI Jean-Pierre	22/04/1951	28/03/2014	633
Cinquième adjoint	M.	DUMATRAS Vincent	25/12/1965	23/03/2014	633
Conseiller	Mme	HEBRARD Simone	19/02/1946	23/03/2014	633
Conseiller	Mme	COORNAERT Chantal	02/03/1953	23/03/2014	633
Conseiller	Mme	CHASTAGNIER Jessica	25/07/1986	23/03/2014	633
Conseiller	Mme	GLEIZES Lara	08/02/1968	23/03/2014	633
Conseiller	M.	SIMON Vincent	24/01/1969	23/03/2014	633
Conseiller	Mme	TEXIER-DUBOIS Annabelle	07/04/1972	23/03/2014	633
Conseiller	M.	POUCHAIN Sébastien	20/09/1976	23/03/2014	633
Conseiller	M.	MATHON Christophe	06/04/1966	23/03/2014	508
Conseiller	Mme	PEYRARD Viviane	30/11/1962	23/03/2014	508
Conseiller	M.	DORTHE Jean-Louis	06/11/1960	23/03/2014	508
Conseiller	Mme	CASAMATTA Marie	18/10/1949	23/03/2014	508
Conseiller	Mme	BONI Cécile	04/09/1962	15/12/2014	633
Conseiller	M.	RETY Alain	12/04/1952	02/02/2015	633

Cachet de la mairie :

Certifié par le Maire,
À SAINT-MONTAN, le 8 avril 2015

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Subventions Accordées 2015

Associations	Subventions BP 2015
4 PAT	300 €
A vous de Jouer	500 €
ACCA	1 100 €
Agence de développement Touriste de l'Ardèche	150 €
Amicale des sapeurs Pompiers	200 €
Amis de Saint Montan	1 500 €
Association du Personnelle Communal	13 400 €
Atelier d'Yzeure	1 000 €
Bibliothèque de Saint-Montan - BCP	1 500 €
Boule de poils	300 €
Bourg en Transition	912 €
Burkin'Amitié	3 000 €
C.K.C.B - Canoë kayak Club Bourguesan	200 €
Çadenous	100 €
CAUE	170 €
Club d'action Spéléo de La Conche C.A.S.C	300 €
Divers - Subventions Exceptionnelles	3 728 €
Donneurs de Sang Bénévole	200 €
FNACA	150 €
Fnath	400 €
Foire aux vins	300 €
G.A.G.E	1 000 €
Gym Tonic Saint Montanais	1 000 €
La Boule Saint Montanaise	500 €
La Petite Ourse	2 500 €
Les pétanqueurs Saint-Montanais	500 €
Musique Sur un Plateau	2 340 €
Office Maintien de la Culture	250 €
Olympique Saint Montanaise	4 500 €
Quad id'ile	500 €
Team Saint Montanaise	300 €
Trait D'union saint Montanais	500 €
UNICREART	200 €
Vélo Club Saint-Montanais	500 €
	44 000 €